



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contraception

Question écrite n° 7770

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le suivi gynécologique des jeunes femmes. Une récente étude a mis en évidence une baisse (- 10 %) de l'utilisation de la pilule contraceptive chez les femmes de 20 à 24 ans, du fait, semble-t-il, des difficultés à son accès économique et de la contrainte que sa prise peut représenter. Parallèlement, le suivi médical et gynécologique qu'accompagnent sa prescription et le suivi de sa prise auraient baissé d'environ 5 % en cinq ans. Elle lui demande ce que ces évolutions lui inspirent et quelles mesures le Gouvernement entend promouvoir et initier en lien avec les agences et organismes sanitaires et les professionnels de santé dans le sens d'un renforcement de ce suivi.

Texte de la réponse

La toute récente publication de l'institut national de la santé et de la recherche médicale intitulée « la contraception en France : nouveau contexte, nouvelles pratiques ? » (population et sociétés n° 492-septembre 2012) indique que la pilule demeure la méthode de contraception la plus utilisée en France, une femme sur deux y ayant recours (en 2010, 45 % des femmes utilisent la pilule seule et 4,6 % l'utilisent en association avec un préservatif). Mais alors que la proportion de femmes y ayant recours n'avait cessé d'augmenter depuis la légalisation de la contraception en 1967, elle a légèrement diminué depuis le début des années 2000 (- 4,6 %). Cette baisse est globalement compensée par l'adoption des nouvelles méthodes hormonales (implant, anneau vaginal et patch contraceptif). Ces méthodes se sont diffusées au cours de la dernière décennie et sont désormais utilisées par 4 % des femmes en 2010. Le recours à la pilule a diminué de façon différente selon l'âge des femmes. Chez les jeunes de 18-19 ans, la baisse (- 4,4 %) s'accompagne d'un recours plus fréquent au préservatif et aux nouvelles méthodes hormonales. Chez les femmes de 20 -24 ans, la baisse (- 10,4 %) n'est qu'en partie compensée par le recours à ces nouvelles méthodes (+ 5,1 %), ce qui est particulièrement préoccupant. Chez celles de 25-29 ans (- 5,8 %), elle est en revanche plus que compensée par ce recours (+ 6,9 %). Ces résultats indiquent que globalement les femmes qui estimaient que la pilule ne constituait pas la méthode appropriée à leur situation ont bénéficié de la diversification de l'offre contraceptive en choisissant une méthode alternative plus adaptée. Les campagnes nationales d'information menées ces dernières années par l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé pour mieux prévenir les grossesses non désirées ont d'ailleurs invité les femmes confrontées à des oublis réguliers de pilule à s'intéresser à d'autres méthodes contraceptives. Des campagnes ont ainsi été menées sur ce thème en 2011 et 2012. Ces données montrent la nécessité de soutenir des efforts en termes de prévention, tout particulièrement en direction des femmes âgées de 20 à 24 ans qui connaissent une baisse du recours à la pilule, non compensée par une autre méthode contraceptive, afin de mieux tenir compte des difficultés particulières, notamment sur le plan financier, que les jeunes de cette tranche d'âge peuvent rencontrer. Une information détaillée sera diffusée sur les structures offrant un accès aisé à la contraception (1200 centres de planification ou d'éducation familiale répartis sur le territoire), sur l'ensemble des contraceptifs remboursés par l'assurance maladie et sur les nouveaux professionnels de santé susceptibles d'être sollicités compte tenu de leurs récentes compétences en matière de

contraception (sages-femmes, pharmaciens, infirmières). Enfin, l'inscription au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 d'une mesure permettant la prise en charge à 100 % des contraceptifs remboursables pour les personnes mineures facilitera l'accès de toutes ces adolescentes à la contraception, notamment lorsqu'elles sont éloignées d'un centre de planification ou d'éducation familiale.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7770

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5807

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 382